

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-l-INTER-CNS.html>



Compte rendu de l'INTER CNS (Production / Aménagent) - CAPA

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 12 avril 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Étaient présents : [DGER](#) - Inspection - [DRIF](#) - [CNEAP](#) - [UNREP](#) - MFR - UNEP - [FNSEA](#) - Chambre d'Agriculture - Propriétaires Forestiers privés - Entrepreneurs du territoire - FNAF [CGT](#) - SGEN [CFDT](#) - SEA [UNSA](#) - SFOERTA [FO](#) - SYAC CGT - SNETAP [FSU](#)

La réunion de cette Inter [CNS](#) est présidée par M. SIAN (UNEP).

La DGER rappelle que cette réunion porte sur les questions de métiers et les attentes en contenus de formations. Les éléments sur les conditions de formation seront traités en CNS Études générales à partir du 16 avril. Une deuxième réunion de l'Inter CNS est prévue le 3 avril.

La DGER présente le travail réalisé par le réseau des DRIF en collaboration avec l'Inspection de l'Enseignement Agricole et Eduter. La coordinatrice de cette étude est Mme Annick DIOLEZ (DRIF Ile de France).

1 - Résumé de l'étude sectorielle

Après un rappel du contexte et de la méthodologie de l'étude, les auteurs du document rappellent les exigences minimum des professionnels vis à vis du titulaire d'un [CAPA](#) (lire des consignes, calculer des surfaces, volumes et proportions, rendre compte de son travail, respecter des horaires, s'intégrer dans l'équipe, être rigoureux, respecter des règles d'hygiène et sécurité).

Ils estiment qu'un certains nombres d'activités sont identiques quelque soit le secteur d'activité (conduite de matériels, entretien du matériel et de bâtiments, observation et surveillance).

Le rapport détaille ensuite les activités spécifiques des différents secteurs :

" Secteur aménagement : secteur dans lequel il sépare d'un côté la forêt et de l'autre le paysager et les espaces naturels et ruraux,

" Secteur production agricole : polyculture élevage, élevage hors sol, horticulture, viticulture et grandes cultures,

" Secteur hippique.

Pour les auteurs il existe également des activités associées liées aux territoires.

L'étude fait ensuite le point sur le lien entre le diplôme du CAPA et l'emploi. Elle montre pour les diplômés du CAPA une grande précarité (temps partiel, travail saisonnier) et une sensibilité plus grande à la dégradation de la conjoncture. 80 % des emplois correspondent à des emplois d'ouvriers.

Si pour certaines spécialités il existe une relation nette entre formation et emploi (travaux forestiers, vigne, maréchalerie, lad cavalier, travaux paysagers, PAUM) pour d'autres les emplois sont moins ciblés (horticulture, entretiens des espaces ruraux, soigneur d'équidés).

Selon le rapport les professionnels cherchent paradoxalement une certaine polyvalence et une certaine spécialisation. Ils ne confient pas aux diplômés du CAPA la conduite de machines devenue trop complexe sur du matériel onéreux.

Les professionnels attendent du système éducatif qu'il apporte aux jeunes diplômés du CAPA : la capacité à s'adapter aux changements et une connaissance minimum des NTI. Ils souhaitent également que le CAPA maîtrise la conduite en sécurité de machines pour des tâches simples.

Ils souhaitent que la formation CAPA est une forte dimension pratique (stages, visites, PE ...).

À partir de ce constat les auteurs proposent d'abord de séparer le secteur hippique des deux autres secteurs aménagement et production.

Pour les secteurs de l'aménagement et de la production ils proposent trois hypothèses d'évolution du CAPA :

" Hypothèse 1 - création d'un CAPA « ouvrier de production et d'entretien » qui se définirait par une polycompétence dans les deux secteurs aménagement et production. Chaque établissement proposera une combinaison de supports (exemple Grandes cultures + élevage bovin + entretiens des espaces ruraux ou viticulture + élevage ovin + travaux paysagers) en fonction des particularités du territoire.

" Hypothèse 2 - création de deux [CAP](#) « ouvrier polyvalent des entreprises agricoles » et « ouvrier polyvalent en entretien des espaces ». Dans ce cas il s'agit d'une polycompétence dans chacun des deux secteurs.

" Hypothèse 3 - création de quatre CAPA en « production végétale », « production animale », « entretien des espaces paysagers et naturels » et « entretien des espaces ruraux et forestiers ».

Pour le secteur hippique ils proposent deux hypothèses :

" Hypothèse 1 - création de deux CAPA « lad cavalier d'entraînement » et « production animale - support équin »

" Hypothèse 2 - création d'un seul CAPA hippique intégrant l'ensemble des activités du secteur.

2 - Replacer la rénovation du CAPA dans la rénovation de la voie professionnelle

Le rapport « rénovation du CAPA : quelles options pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ? » rappelle dans son premier point la commande passée au réseau des DRIF : « caractériser les évolutions des emplois et des activités en lien avec la qualification du CAPA ... proposer des hypothèses de configuration des options et spécialités du diplôme. ... Le CAPA rénové visera principalement l'insertion professionnelle et permettra l'accueil de différents publics. »

Pour le SNETAP FSU il manque dans cette introduction le fait que la rénovation du CAPA se fait dans le contexte plus large de la rénovation de la voie professionnelle et dans la suite d'une réforme mise en œuvre par le précédent gouvernement. Cet élément est important car il détermine le cadre dans lequel devront travailler la CPC et les CNS.

Pour le SNETAP, il est donc nécessaire de tirer toutes les conclusions de l'échec du Bac Pro 3 ans pour engager la rénovation du CAPA. Il y a donc urgence à réunir un groupe de travail sur le Bac Pro.

Au regard de ce contexte plus large que la seule la caractérisation des emplois et des activités, le futur CAPA devra donc répondre aux besoins du monde professionnel mais également aux besoins et aux attentes des familles et des élèves.

En effet la volonté réaffirmée dans le projet de loi de refondation de l'école que « *Tous les élèves qui s'engagent dans un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans doivent obtenir au minimum un diplôme de niveau V (CAP, ou un brevet d'études professionnelles - [BEP](#) - quand il n'existe pas de CAP dans la branche professionnelle concernée) avant leur sortie.* » place bien le CAP et le BEP en lien étroit avec le Bac Pro 3 ans. Cet élément ne peut être ignoré dans nos débats et dans les perspectives d'évolution du niveau V.

La prise en compte des publics qui choisiront l'entrée en CAPA à l'issue de la 3ème est évidente. La formation et le niveau attendu devront s'adapter à ces élèves.

De même lorsque ce rapport souligne que « *Le CAPA rénové visera principalement l'insertion professionnelle ...* » il oublie que les élèves ou apprentis entrant dans ces formations doivent également avoir des perspectives de passerelles vers des formations de niveaux V (Bac ou BP).

De plus pour le SNETAP, le CAPA, au delà de l'insertion à cours terme doit donner aux diplômés une capacité d'évolution dans leur vie professionnelle (qui peut passer par des formations tout au long de la vie).

Ces deux derniers objectifs (poursuites d'études possibles et capacités d'adaptation) nous obligent à penser aussi à la formation générale de ces élèves ou apprentis.

3 - La polycompétence

Selon ce rapport les professionnels seraient en attente forte de jeunes diplômés polycompétents.

En soit cette demande est légitime : un diplômé de niveau V doit répondre à un certains nombres de compétences dans son métier.

Pour le SNETAP le problème est le niveau auquel on place le curseur de ces compétences. Or il transparait dans l'étude des DRIF que cette polycompétence couvrirait des champs très vastes allant même jusqu'à couvrir tous les métiers du secteur de la production et de l'aménagement.

Dans ce cas il faut d'abord préciser les publics en difficultés que nous accueillons dans ces classes de CAPA.

Il faut ensuite s'interroger sur la définition que les professionnels ont du terme "compétence".

Si les mots ont un sens, leur utilisation répétée souligne l'importance que l'on veut leur donner. Ainsi dans ce rapport le terme de "compétences" semble être le maître mot. Il revient 35 fois alors que les mots "connaissance" et "savoir" n'apparaissent respectivement que 7 fois et 3 fois.

Il est clair que au delà des professionnels l'institution elle même attend d'abord de ces jeunes des compétences au sortir de leur formation.

Pour le SNETAP il faut d'abord leur apporter les connaissances et les savoirs qui leur permettront de développer leurs compétences dans leur métier(s).

4 -Les hypothèses

Le rapport propose donc 3 hypothèses d'évolution du futur CAPA. Les deux premières vont dans le sens d'un regroupement des options actuelles pour ne garder que 1 ou 2 CAPA. La dernière hypothèse resterait sur le schéma actuel.

Cette présentation pourrait apparaître comme une stratégie de la DGER. En présentant deux hypothèses extrêmes (on change tout ou rien) l'hypothèse médiane semble la plus « raisonnable » et emporterait de fait l'ensemble des suffrages ... et c'est bien ce qui ressort du premier tour de table.

À l'occasion de cette première inter-CNS, le SNETAP ne s'est pas prononcé pour une des hypothèses, car d'autres pistes sont peut être encore à explorer.

La deuxième hypothèse se résume en la création de deux CAP « ouvrier polyvalent des entreprises agricoles » et « ouvrier polyvalent en entretien des espaces ». Dans ce cas les établissements ne traiteraient pas l'ensemble des options et devraient choisir un nombre limité. Dans ce cas quel serait les critères de choix des options ?

Une polycompétence à la sortie du CAPA supposerait une spécialisation ensuite. Or les certificats de spécialisation (CS) sont difficilement accessible au diplômés de niveau V.

5 - Le temps de formation

Compte tenu des attentes fortes de la profession mais également des objectifs fixés par la loi de refondation de l'école, un temps de formation de 2 ans est-il suffisant ? Ne faut-il pas comme nous l'avons évoqué pour le Bac Pro permettre aux élèves qui en éprouve le besoin adapter un cursus avec une année supplémentaire non pas dans dispositif d'individualisation modularité qui suppose une large part d'autonomie mais au contraire dans une logique d'une année supplémentaire au sein d'un groupe moteur de la réussite.

Olivier Bleunven